



CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS FEMININ-2016

ART. 1 — Organisation

A - Le championnat est ouvert à toutes les licenciées féminines FFBSQ. Il se déroule en quadrette pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et en triplète pour les divisions régionales 1, 2 et 3.

B - Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.

- ◆ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de douze équipes.
- ◆ La division Nationale 2 est composée de deux poules de douze équipes (réparties géographiquement autant que possible).
- ◆ La division Nationale 3 est composée de six poules de huit équipes (réparties géographiquement autant que possible).
- ◆ Les divisions Régionales 1 sont organisées dans les couples de régions regroupées suivantes et dans chaque autre région administrative non regroupée :
 - Alsace avec Lorraine
 - Auvergne avec Limousin
 - Champagne Ardennes avec Picardie
 - Corse avec Provence Alpes Côtes d'Azur
 - Sur demande des ligues d'un couple de régions regroupées, l'autorisation d'organisation en région administrative est soumise à l'accord du CNB et la règle d'accession en Nationale 3 est précisée à l'article 4B « pour les divisions régionales » alinéa 2.
- ◆ Les divisions Régionales 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives ou sportives s'il y a moins de 6 équipes dans la région administrative.
- ◆ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le CNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

C - Le Championnat de France féminin des Clubs se déroule sur deux journées.

	Nationales	Régionales
◆ 1 ^{ère} journée :	12 & 13 mars 2016	2 & 3 avril 2016
◆ 2 ^{ème} journée :	28 & 29 mai 2016	4 & 5 juin 2016

D - Les couples de régions regroupées, cités en B alinéa 4, sont définis chaque saison en fonction du nombre d'équipes par région dans les divisions N3, R1, R2 et R3.

ART. 2 — Les équipes

A – Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente.

B – Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.

C – Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.

D – **Chaque équipe ne peut utiliser plus de huit joueuses** en Nationale 1, 2 et 3 et **six joueuses** dans les divisions Régionales sur l'ensemble de la saison. Ces joueuses doivent être licenciées dans le club à la date de la compétition. Peuvent être incluses dans les 6 ou 8 joueuses les licenciées d'une « Ecole de Bowling » de la région administrative rattachées à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).

E – Dans chaque équipe, une seule joueuse de nationalité étrangère est autorisée sur les pistes.

F – Dans chaque équipe, un nombre maximum de **trois** joueuses, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes. Cette restriction ne concerne que les divisions Nationales.

G – Les remplacements sont libres. **Toute joueuse ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.** Toute joueuse ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, lors d'une journée suivante, dans une autre équipe du club de la division supérieure.

ART. 3 — Déroulement de la compétition

A – Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 2 journées :

- ◆ Par match gagné : 3 points
- ◆ Par match nul : 2 points
- ◆ Par match perdu : 1 point
- ◆ Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : **aucune joueuse présente**)

B – Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :

- a) Par le total des points acquis sur les 2 confrontations directes de la saison.
- b) Par le total des quilles sur les 2 confrontations directes de la saison.
- c) Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

ART. 4 — Accessions et relégations

A – En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.

B – Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	<ul style="list-style-type: none"> • Les 4 dernières équipes sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	<ul style="list-style-type: none"> • Les 2 premières équipes de chaque poule accèdent à la Nationale 1. • Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	<ul style="list-style-type: none"> • La première équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. • Les trois dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe R1 de chaque couple de régions regroupées ainsi que la première équipe de chaque R1 de région administrative non regroupée accèdent à la Nationale 3. • Dans le cas où, dans un couple de régions regroupées, les Régionales 1 sont organisées en région administrative, une rencontre « de barrage » entre les premières équipes des deux R1 est organisée. La date, le lieu et la formule de cette rencontre sont proposés par les ligues et validés par le CNB. • Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

C - Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

D - Tout club, qualifié la saison suivante dans une division nationale (après montée refusée ou après descente ou maintien), qui refuse son inscription dans sa division est remplacé en priorité par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant refusé son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.

E - Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions. Pour ce qui concerne les divisions de régionales 1 qui se jouent en région sportive, c'est la ligue (ou CSR) de la région administrative qui reçoit la journée de compétition qui se charge de l'envoi des résultats.

ART. 5 — Lieux des compétitions

Le CNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

ART. 6 — Inscriptions

A - Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs, accompagnées d'un chèque de 32 Euros par équipe (voir ligue pour la date limite d'inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CNB dès que celles-ci sont finalisées.

B - La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum 250 Euros par équipe). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que

celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.

C – Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CNB par l'intermédiaire des clubs, accompagnées, par équipe, d'un chèque de caution de 225 Euros.

D – L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.

E – Le montant des parties est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés après la première journée.

F – La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CNB aux clubs concernés.

ART. 7 — Réclamation

A – Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de **38 Euros**.

B – Tous litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CNB.

C – La structure d'appel est le CNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

ART. 8 — Calendrier des divisions nationales

HORAIRES (boules d'essais incluses)

NATIONALE 1 et 2

Samedi 09h50 à 12h30 (3 lignes)

Reconditionnement des pistes

Samedi 13h45 à 17h10 (4 lignes)

Dimanche 9h00 à 12h20 (4 lignes)

NATIONALE 3

Samedi 10h45 à 13h15 (3 lignes)

Reconditionnement des pistes

Samedi 14h30 à 17h50 (4 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Les lieux surlignés en jaune sont sous réserve d'accord du centre

Divisions	1^{ère} journée	2^{ème} journée
Nationale 1	Moussy le Neuf	Contrexéville
Nationale 2A	Vierzon	Chambéry
Nationale 2B	Montbéliard	Saint-Maximin
Nationale 3A	Saint-Etienne	Nîmes
Nationale 3B	Sarlat	La Rochelle
Nationale 3C	Saint-Sébastien	Lorient
Nationale 3D	Rambouillet	Nogent le Rotrou
Nationale 3E	Moussy le Neuf	Valenciennes
Nationale 3F	Besançon Ducky	Marsannay

ART. 9 — Composition des divisions nationales

NATIONALE 1

A.B.C.L. PONT A MOUSSON
ATHENA
B C S ANNECY
B C POITEVIN POITIERS
BCO COURBEVOIE
CARPE DIEM
JACKPOT
LES DRAGONS DE COLMAR
LILLE UNIVERSITE CLUB
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
SYNERGIE BOWLING
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 2A

AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES
BOWLING CLUB DES COSTIERES
BOWLING ADOUR BAYONNE
CANICULA
ESKUALDUN BIRLAK
MONACO BOWLING CLUB
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
QUIHO SIX FOURS
R.C.T. BOWLING
SPORTING BOWL CHAMBERY
SYNERGIE BOWLING
T.O.A.C. TOULOUSE

NATIONALE 2B

AS STAR BOWL AUDINCOURT
BAD BOYS SAINT-LO
BCO COURBEVOIE
BUDDY'S BOWLING CLUB REIMS
LES DRAGONS DE COLMAR
LES SNIPER'S DE WITTELSHEIM
LITTORAL BC GRAVELINES
PATRONAGE LAIQUE LORIENT
SMOC BOWLING ST-JEAN DE BRAYE
SAINT BRIEUC BOWLING
TEMPLIERS BOWLING CLUB ST MAXIMIN-CREIL
TOURS BOWLING CLUB-ECOLE

NATIONALE 3A

BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB CAISSARGUES
BC OCCITAN MONTPELLIER
BOWLING CLUB AMF NICE
BOWLING CLUB SAINT ETIENNE
BOWLING PROVENCE TOULON
ISTRES SPORTS BOWLING
PROMOSTARS DUARIG

NATIONALE 3B

AS LEGRAND BOWLING LIMOGES
B.C. ALBI LE SEQUESTRE
BOWLING CLUB MERIGNAC
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE 1
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE 2
SAINT PAUL SPORTS BOWLING
S.Q. TOULOUSAIN
STRIKERS BOWLING CLUB

NATIONALE 3C

ABYSSEA BOWLING CLUB CIVAUX
ANGERS BOWLING CLUB
ASPTT BOWLING NANTES
B.I.C.L. LARMOR
PAC MAN NANTES
PATRONAGE LAIQUE LORIENT
ROCKETS NANTES 1
ROCKETS NANTES 2

NATIONALE 3D
BC RAMBOUILLET
BOWLING CLUB THIAIS
C.S.G. BOWLING NOTRE DAME DE GRAVENCHON
FLERS BOWLING IMPACT
PATRONAGE LAÏQUE ARGENTAN
SMOC BOWLING ST-JEAN DE BRAYE 1
SMOC BOWLING ST-JEAN DE BRAYE 2
WALLABIES ORLEANS BOWLING

NATIONALE 3E
ACADEMY BOWLING SCHOOL 94
BC FONTENAY CHAMPIGNY
BOWLING CLUB CHALONNAIS
BOWLING CLUB RN 42
FORCE CINETIQUE / AS PTT
SQUALES BC CREIL-ST MAXIMIN
BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
VALENCIENNES BOWLING CLUB

NATIONALE 3F
BOWLING CLUB LA CHAUMUSSE
BOWLING CLUB LES BUCHERONS
BOWLING CLUB LES KILLERS
BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
MILLENIUM B.A. REIMS
RED WOLVES AIX LES BAINS
X-STRIKES STRASBOURG